

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

## 2023-1588 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 et du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 fixant à 17 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des Herbiers,  
Vu l'arrêté du Maire n°2020-463 du 26 juin 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS,  
Vu le décès de Monsieur Yves MARTINEAU du 24 novembre 2023,  
Vu la publicité diffusée le 23 novembre 2023 par affichage en mairie et dans la presse régionale Ouest France,  
Vu la candidature de Madame Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Madame Marie-Christine PLISSONNEAU est nommée membre du Conseil d'Administration du CCAS au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » en remplacement de Monsieur Yves MARTINEAU décédé.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Président est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Communautaire.

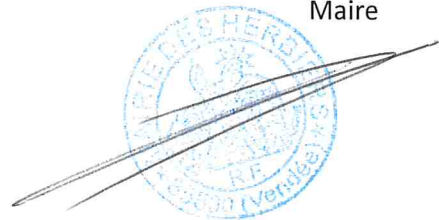
**ARTICLE 3 :** Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Transmis en Préfecture le : 01 DEC. 2023

LES HERBIERS, le 1er décembre 2023

Publié le :  
01 DEC. 2023

Christophe HOGARD  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, par voie postale au 6 Allée de l'Île Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).